

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021**

**108x21**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

Le Maire rappelle que le COS a pour objet de créer et développer entre ses membres des liens de convivialité, de solidarité et d'entraide.

Le COS (n° SIRET 803 117 886 00017) est représenté par son Président, Mme Odile PELAT habilitée en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du COS en date du 26 Février 2019.

Afin que le COS puisse poursuivre son action en faveur des agents communaux, le Conseil Municipal est informé qu'il est proposé de lui attribuer une subvention de 35 000 € (trente cinq mille euros).

Cette subvention a pour destination la participation au financement des voyages et activités qu'il organise, la distribution de la dote inhérente aux médailles du travail, ainsi que le financement des actions menées dans le cadre des fêtes de Noël.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'association «Comité des Œuvres Sociales» d'un montant de 35 000 €
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI